



Distr. Générale
2 juin 1999
Français
Original: Russe

TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

Vienne
19-30 juillet 1999

Rapport national de l'Ukraine: résumé

Les activités spatiales de l'Ukraine à l'aube du nouveau millénaire

1. Depuis la tenue, en 1982, de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE II), la nature et la teneur des activités spatiales internationales ont considérablement évolué, l'accent étant mis sur l'essor de la coopération internationale et sur une meilleure appréhension des potentialités de l'espace pour apporter des solutions aux problèmes communs de l'humanité.
2. En Ukraine, les activités d'exploration spatiale et leurs applications s'inscrivent étroitement dans l'action coopérative internationale. Elles tiennent compte des objectifs et de la vocation des organisations internationales dont l'Ukraine est membre, ainsi que des obligations nationales contractées aux termes des accords bilatéraux et multilatéraux que le pays a conclus. En 1998, le parlement ukrainien a approuvé le nouveau programme spatial national pour 1998-2002, lequel est fortement axé sur la coopération internationale. L'Ukraine accorde une grande importance à sa collaboration avec la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et les pays d'Europe orientale. Les conclusions et recommandations de la Conférence régionale préparatoire, qui s'est tenue en janvier 1999 à Bucarest, reflètent aussi les intérêts de l'Ukraine.
3. L'Ukraine dispose d'un potentiel scientifique, technique et industriel exceptionnel qui lui permet de mener des activités spatiales fructueuses dans l'intérêt du développement socioéconomique et d'utiliser les techniques spatiales pour trouver une solution aux problèmes régionaux et mondiaux.
4. La participation de l'Ukraine à la résolution des problèmes mondiaux grâce à l'utilisation des applications spatiales vise:
 - a) À prévenir la dégradation des systèmes naturels vitaux;
 - b) À assurer une veille contre les catastrophes écologiques, technogènes et spatiales;
 - c) À développer les connaissances scientifiques fondamentales sur l'espace, proche et lointain, et à découvrir les lois fondamentales de l'univers;
 - d) À diffuser les connaissances scientifiques et techniques résultant des recherches spatiales;
 - e) À assurer, grâce aux techniques spatiales, l'accès universel aux sources d'information et aux programmes éducatifs.
5. Le programme spatial ukrainien réserve une place importante aux recherches sur l'espace circumterrestre et sur la surface du globe:

a) Les chercheurs ukrainiens participent au projet "Interball", projet international de très grande portée pour l'étude de l'ionosphère;

b) La recherche sur les relations entre ionosphère et lithosphère – qui constitue un problème majeur du point de vue des sciences fondamentales et appliquées – fait l'objet d'un projet scientifique international intitulé "Warnings". Le succès de ce projet représentera un saut qualitatif, d'une part, en élargissant notre connaissance des processus ionosphériques et, d'autre part, en posant les fondements d'un nouveau système de surveillance des catastrophes naturelles et anthropiques;

c) Les principaux domaines dans lesquels travaillent les spécialistes ukrainiens sont l'étude de la surface de la mer, la dynamique du couple atmosphère-océan, la température et la couleur des eaux marines au moyen de données satellite, ces travaux s'inscrivant dans une mission générale de surveillance de l'environnement et de maîtrise des risques de la navigation.

6. La coopération internationale en matière de télédétection, qui fait appel aux données fournies par les satellites ukrainiens de la série "Sich", par l'engin spatial russo-ukrainien "Okean" et par d'autres instruments, s'articule sur les grands axes suivants:

a) Utilisation rationnelle des ressources naturelles;

b) Maîtrise des sources de pollution de l'atmosphère, de l'eau et du sol;

c) Contrôle opérationnel des sites d'exploitation des ressources naturelles présentant un danger spécifique afin de pouvoir donner l'alerte à temps en cas de risque d'accident ou de catastrophe, et améliorer l'efficacité des mesures destinées à atténuer leurs effets;

d) Surveillance des facteurs ayant une incidence sur les conditions météorologiques et le climat à des fins prévisionnelles;

e) Élaboration d'un système de modélisation des processus auxquels est soumise la Terre pour prévoir les changements d'équilibre écologique et concevoir des techniques de sauvegarde de l'environnement.

7. La position géopolitique de l'Ukraine et son potentiel scientifique et technique lui permettent de contribuer activement à la mise en place de l'infrastructure mondiale de l'information, et de considérer les techniques de télécommunications spatiales comme l'un des mécanismes qui lui permettront de s'intégrer efficacement dans la communauté des pays développés.

8. Le programme de recherches que mènera la station spatiale internationale sera l'un des plus importants, à l'entrée dans le prochain millénaire. La forme que prendra la participation de l'Ukraine est actuellement à l'étude.

9. L'exploitation de l'espace extra-atmosphérique et ses utilisations pacifiques permettent de parvenir à une compréhension mutuelle entre les peuples, grâce à leur collaboration pour résoudre les problèmes mondiaux. L'Ukraine estime qu'elle participe activement à ce processus, qu'elle juge déterminant pour le progrès social.
